Version
Février
2018

epsm
de l'agglomération lilloise

Focus

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE

Sommaire

p. 4/ Présentation

- p. 4 L'histoire de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- p. 5 Un établissement tourné vers l'avenir
- p. 5 L'EPSM de l'agglomération lilloise aujourd'hui
- p. 6 L'organisation de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- p. 7 Organigrammes

p. 8/ Santé mentale : une organisation sectorielle

- p. 8 La sectorisation
- p. 10 Les secteurs de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- p. 12 Les lieux d'hospitalisation à temps complet ou partiel
- p. 13 Les autres pôles et dispositifs
  - p. 14 L'intersecteur d'addictologie
  - Archipel
  - PATIO
  - La Maison d'Accueil Spécialisée
  - Le Pôle Médico-Technique
  - Psychiatrie et précarité
  - Le réseau santé solidarité Lille Métropole
  - Le Conseil Lillois de Santé Mentale et le Conseil Local de Santé Mentale de l'agglomération roubaisienne

p.15/ Sigles et acronymes

Présentation

L'histoire de l'EPSM de l'agglomération lilloise

Créé en 1825 par les Frères Saint-Jean de Dieu, l'hôpital de Lommelet accueille alors des patients masculins originaires du Pas-de-Calais. Il est érigé en établissement public départemental en 1981. En 1998, il fusionne avec l'hôpital psychiatrique Ulysse Trélat situé à proximité, spécialisé, comme lui, dans les soins aux personnes souffrant de troubles mentaux, et cela depuis 1965. L'Établissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise était né.

Aujourd'hui la diversité des structures rattachées à l'établissement ainsi que la variété des professionnels de santé qui y exercent, témoignent de l'évolution de la conception de la psychiatrie et de la santé mentale, et font de cet établissement une référence en matière de santé mentale.

Site de Saint-André, le siège social de l'EPSM de l'agglomération lilloise

Publication

Cette publication rédigée sous la direction du docteur Jean-Yves Alexandre témoigne de l'éclectisme du site de Lommelet et de l'évolution de la conception de la santé mentale sur presque deux siècles.

Publication

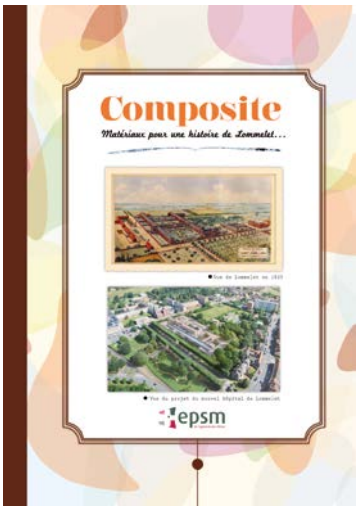

*Consultez la publication « **Composite** » pour plus de détails sur l'histoire de l'établissement, et rendez-vous chaque troisième week-end de septembre sur le site de Lommelet pour les Journées européennes du patrimoine.*

Un établissement tourné vers l'avenir

Les projets d'établissement successifs ont eu pour objectifs le développement de la prise en charge ambulatoire, la relocalisation sur la commune de Roubaix des lits d'hospitalisation à temps complet, le renforcement de la pédopsychiatrie, la création d'un Pôle de psycho-réhabilitation devenu en 2012 Pôle d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation (PATIO), la construction de l'Hôpital Bonnafé et de la Clinique du Nouveau monde à Roubaix, de la Clinique de l'adolescent à Wasquehal et dernièrement le Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission - Îlot Psy (CPAA) devenu très vite une référence en matière d'accueil et de soins 24h/24 pour l'ensemble de la métropole lilloise.

Aujourd'hui, l'établissement fédère près de soixante structures sur les villes de Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et environs.
Le siège social de l'établissement demeure à Saint-André-lez-Lille, sur le site historique, où un nouvel hôpital offrant des conditions d'accueil optimales sort de terre en 2012 et témoigne d'une prise en soins des troubles psychiques du XXI^{ème} siècle.

L'EPSM de l'agglomération lilloise aujourd'hui

L'Etablissement Public de Santé Mentale de l'agglomération lilloise prend en charge les personnes souffrant des troubles psychiques au sein de la population des 540.000 habitants de Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq et environs.

L'EPSM de l'agglomération lilloise gère ainsi 403 lits, 40 places de Maison d'Accueil Spécialisée, 132 places d'hospitalisation à temps partiel, 27 Centres Médico-Psychologiques (CMP) / Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP), 24 appartements thérapeutiques, 2 ateliers thérapeutiques, 8 places d'Accueil Familial Thérapeutique, 1 Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), 1 dispositif de réécoute des suicidants, 1 dispositif périnatalité, 2 dispositifs de réussite éducative, 1 Pôle d'addictologie (avec un volet sanitaire, une EHLSA et un volet médico-social CSAPA), 1 centre de formation, 2 dispositifs tournés vers la précarité…

1 530 professionnels dont* :
- 101 médecins
- 1 011 soignants et rééducation (dont 77 psychologues)
- 9 personnels médico-techniques
- 78 personnels socio-éducatifs
- 172 personnels administratifs
- 159 personnels techniques et logistiques

File active totale : 23 334 patients dont :
- 2 692 patients à temps complet
- 436 patients à temps partiel
- 22 998 patients suivis en ambulatoire

*chiffres mis à jour en 2015.
Source bilan social 2015

Un document de référence pour connaître les grandes orientations de votre établissement : le projet d'établissement. Le prochain projet d'établissement couvre la période 2016-2020 et l'inscrit pleinement dans les priorités de santé publique.

L'organisation de l'EPSM de l'agglomération lilloise

La Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009 a posé les bases d'une modernisation du fonctionnement des établissements publics de santé. Ils sont désormais dotés d'un Conseil de surveillance qui détermine les orientations stratégiques et exerce une fonction de contrôle, ainsi que d'un Directoire chargé d'adopter le projet médical et de préparer le projet d'établissement. Le Directeur de l'hôpital, Président du Directoire, assisté d'une équipe de direction, gère la conduite de l'établissement et la mise en œuvre des projets.

La gouvernance hospitalière

Conseil de surveillance

Il est chargé de se prononcer sur les orientations stratégiques de l'établissement et de contrôler sa gestion. Il délibère notamment sur : le compte financier et l'affectation des résultats, le projet d'établissement, le rapport annuel sur l'activité de l'établissement présenté par le directeur, les programmes d'investissements, le règlement intérieur.

Directoire

Composé majoritairement de médecins, il a pour mission d'approuver le projet médical, de préparer le projet d'établissement et de conseiller le directeur en tous domaines. La parité personnels administratifs / personnels médicaux n'est pas exigée. Son président est le directeur de l'établissement, son vice-président le président de la CME.
Le président de la CME coordonne l'activité médicale au sein de l'établissement, établit le projet médical d'établissement avec le directeur.

Direction

Le directeur conduit la politique générale de l'établissement, il est l'ordonnateur de l'état de prévision des recettes et des dépenses, il nomme les personnels non médicaux, il définit l'organisation de l'établissement en pôles d'activité en se conformant au projet médical d'établissement et nomme les chefs de pôle.

Quelques sites
***ARS** : www.ars.sante.fr*
***CREAI** : www.creainpdc.fr*
***FHF** : www.fhf.fr*
***F2RSM** : www.santementale5962.com*

En pratique

Elisabeth Masse, Jean-Marie Maillard, Dr Christian Müller

L'établissement est administré par un conseil de surveillance présidé par **Elisabeth Masse**, Maire de Saint-André-lez-Lille. Il est dirigé par **Jean-Marie Maillard**, directeur général.
Le **Docteur Christian Müller**, psychiatre des hôpitaux, préside la commission médicale d'établissement (CME).

De nombreuses commissions et sous-commissions, contribuent à l'organisation générale de l'établissement : Commission Médicale d'Établissement (CME), Comité Technique d'Établissement (CTE), Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Commission des Usagers (CDU), Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT), Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP), Comité de Liaison Alimentation Nutrition (CLAN), Comité de Lutte contre La Douleur (CLUD), Commission des Médicaments et des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS), Commission des postes médicaux, Espace de réflexion éthique, Commission culturelle…

ACCUEIL

Des journées d'information et d'accueil institutionnel sont régulièrement organisées. Inscrivez-vous auprès de votre cadre.

Directeurs

Jean-Marie Maillard
Directeur Général
Délégué à la formation

Cédric Bachellez
Coordonnateur général des soins, délégué au médico-social

Nathalie Borgne
Directrice des Ressources Humaines déléguée aux pôles lillois et à l'addictologie

François Caplier
Directeur des Affaires Médicales de la Qualité et des Relations avec les Usagers, délégué aux pôles infanto-juvéniles

Claude Decrock
Directeur de l'institut de formation en soins infirmiers, d'aides-soignants et de cadres de santé

Amar Khiter
Directeur du Système d'Information

François Lequin
Directeur de l'Accueil et des Affaires Financières, délégué aux pôles roubaisiens, à la psycho-réhabilitation et à la MAS

Sandrine Limon
Directrice des Achats, de la Logistique et des Travaux, déléguée aux pôles médico-technique

Chefs de Pôles

lillois	Pôle 59g11 Dr Maxime Bubrovszky	Pôle 59g22 Dr Améziane Aït-Menguellet	Pôle 59g23 Dr Philippe Bartoletti	Pôle 59g24 Dr Frédéric Wizla
roubaisiens	Pôle 59g12 Dr Marc Debrock	Pôle 59g13 Dr Philippe Dumont	Pôle 59g14 Dr Catherine Van Nedervelde	Pôle 59g15 Dr Éric Diers
infanto-juvéniles	Pôle 59i04 Dr Patricia Do Dang	Pôle 59i06 Dr Francis Moreau	Pôle 59i07 Dr Véronique Blois	Pôle 59i13 Dr Daniel Bayart
intersectoriels	Pôle 59t01 Dr Véronique Vosgien	PATIO Dr Consuelo Perez de Obanos		
médico-social	Maison d'Accueil Spécialisée Mathieu Beudaert			
médico-technique	Dr Jean Oureib			

Organigramme Janvier 2018

Pour découvrir qui fait quoi…
Reportez-vous à l'annuaire interne de l'EPSM, avec trombinoscope des directions fonctionnelles et des différents pôles…

Santé mentale : une organisation sectorielle

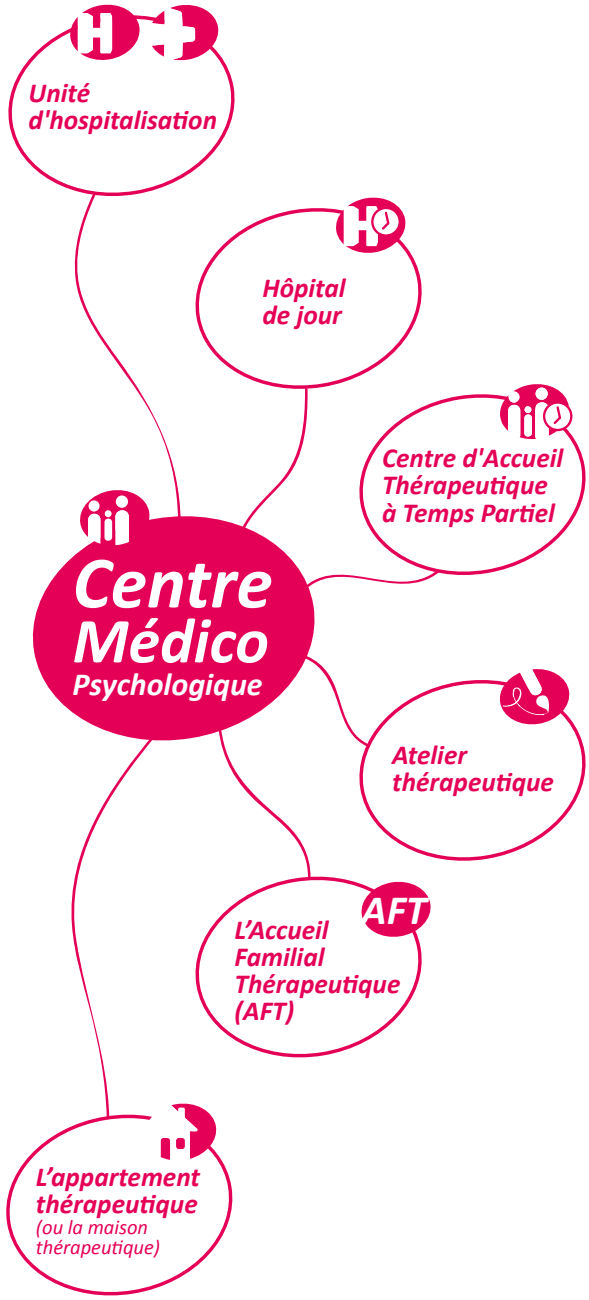

En France, les services de psychiatrie et de santé mentale sont organisés selon le principe de la sectorisation, le Nord Pas-de-Calais étant divisé en 60 secteurs psychiatriques adultes et 21 secteurs en psychiatrie infanto-juvénile. Un secteur de psychiatrie adulte recouvre une zone d'environ 70 000 habitants, tandis qu'un secteur de psychiatrie infanto-juvénile recouvre une zone de 140 000 à 200 000 habitants. Les personnes sont prises en charge en fonction de leur lieu d'habitation et de leur âge, dans un secteur donné rattaché administrativement à un établissement public de santé mentale ou un hôpital général. Sous la responsabilité d'un médecin chef de pôle, les équipes pluri-professionnelles (médicale, soignante, psychologique, administrative, sociale et éducatives...), médecins, infirmiers des secteurs coordonnent les actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion.

Chaque secteur dispose de plusieurs lieux de soins.

Le centre médico-psychologique est le pivot de l'organisation des soins en articulation avec les unités d'hospitalisation et les partenaires. Les soins ambulatoires sont accessibles sur proposition d'un psychiatre et sans nécessaire hospitalisation au préalable. En psychiatrie de service public, les consultations sont prises en charge par la Sécurité Sociale.

L'unité d'hospitalisation est un lieu de soins, de prévention et de diagnostic, avec surveillance médicale 24h sur 24.

L'hôpital de jour assure les soins polyvalents individualisés et intensifs prodigués dans la journée. Il a pour objectif d'optimiser l'insertion des personnes dans le milieu familial, scolaire ou professionnel.

Le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) vise à maintenir ou favoriser une existence autonome par des actions de soutien, de thérapies de groupe et d'activités thérapeutiques. Cet accueil et l'utilisation des activités adaptées ont pour but d'éviter l'isolement et la perte des capacités relationnelles, affectives ou cognitives.

L'appartement thérapeutique (ou la maison thérapeutique) est une unité de soins à visée de réinsertion sociale, mise à disposition pour une durée limitée, avec une présence importante sinon continue des personnels soignants. La vie des patients doit tendre à se rapprocher d'une vie normale (organisation, gestion du quotidien à l'intérieur de l'appartement, participation à la vie locale).

L'accueil familial thérapeutique (AFT) est un placement offrant au patient la possibilité de vivre dans une famille avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire. C'est une alternative ou une suite à l'hospitalisation. Il s'agit d'une phase de réadaptation et d'acquisition d'une certaine autonomie.

L'atelier thérapeutique est un tremplin pour la réinsertion dans le milieu professionnel : retrouver le rythme, les règles, les gestes de l'activité professionnelle.

Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission (CPAA) / Lille

UFA, Clinique de l'adolescent / Wasquehal

Atelier à l'hôpital de jour Le Regain / Saint-André-lez-Lille

Atelier thérapeutique à la clinique du Nouveau monde / Roubaix

L'offre de soins en psychiatrie est régie par des textes législatifs

- **Loi de 1838** : Loi qui organise la protection des malades et de leurs biens
- **Circulaire du 15 mars 1960** : Politique de sectorisation en France
- **Loi n°85-1468 du 31 décembre 1985** : Légalisation de la sectorisation en psychiatrie qui intègre les secteurs dans la carte sanitaire
- **Loi n°90-527 du 27 juin 1990** : Réforme de la loi de 1838, elle énonce le principe que l'Hospitalisation Libre (HL) est la règle, l'Hospitalisation sur Demande d'un Tiers (HDT) ou d'office (HO) devant être l'exception
- **Loi n°91-748 du 31 juillet 1991** : Réforme hospitalière dans sa globalité
- **Ordonnances du 24 avril 1996** mettant, entre autres, l'accent sur le partenariat entre les acteurs de santé
- **Loi n°2002-303 du 4 mars 2002** (dite « Kouchner ») relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- **Loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire » du 21 juillet 2009** (dite « HPST ») a posé les bases d'une modernisation du fonctionnement des établissements publics de santé
- **Loi du 5 juillet 2011** revoit les principes d'hospitalisation sans consentement

(cf p12 : les différents types d'hospitalisation)

Les secteurs de l'EPSM de l'agglomération lilloise

Secteurs adultes

- Secteur 59g11 Villeneuve d'Ascq et autres communes
- Secteur 59g12 Roubaix centre
- Secteur 59g13 Roubaix est et autres communes
- Secteur 59g14 Roubaix ouest - Croix - Wasquehal
- Secteur 59g15 Wattrelos - Leers
- Secteur 59g22 Lille nord
- Secteur 59g23 Lille sud
- Secteur 59g24 Lille est

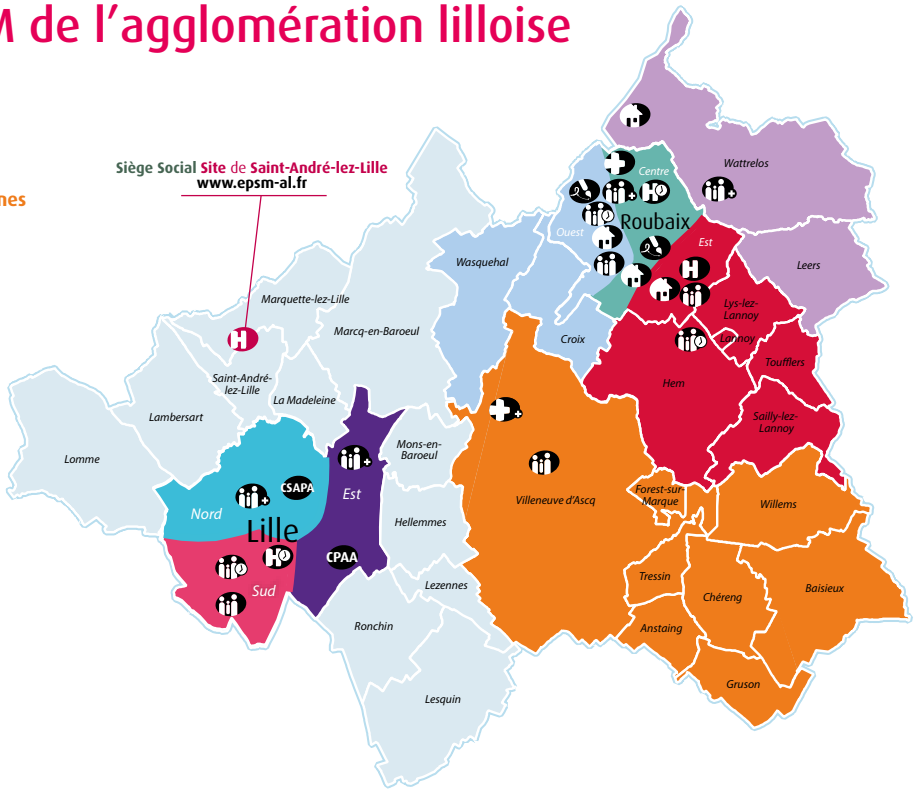

Lille

Centre Médico-Psychologique : 8 allée de la Créativité, 59650 Villeneuve d'Ascq - T : 03 20 43 98 50 / F : 03 20 43 98 59
Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel L'Albatros (Clinique Jean Varlet) : 35 rue Jean Jaurès, 59650 Villeneuve d'Ascq - T : 03 20 89 45 90 / F : 03 28 33 82 75
Centre Médico-Psychologique et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : 9-11 rue du Barbier Maes, 59000 Lille - T(**CMP**) : 03 20 87 96 41 - T(**CATTP**) : 03 20 87 96 42 / F : 03 20 87 96 50
Centre Médico-Psychologique : 172 rue de Wazemmes, 59000 Lille - T : 03 20 14 18 81 / F : 03 20 14 18 89
Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : 129 bis boulevard Montebello, 59000 Lille - T : 03 20 14 18 80
Centre Médico-Psychologique et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel **Franco Basaglia** : 239 rue du Faubourg de Roubaix, 59800 Lille - T : 03 20 12 17 30 / F : 03 20 12 17 39

Clinique de psychiatrie de Lille : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - Site de Saint-André - T : 03 20 63 76 00

intersectoriel

Clinique Jean Varlet : 35 rue Jean Jaurès, 59650 Villeneuve d'Ascq - T : 03 20 89 87 04 / F : 03 28 33 82 75
Centre de jour Les Quatre Chemins : 174 rue de Wazemmes, 59000 Lille - T : 03 20 57 01 21 / F : 03 20 57 11 22
Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission (CPAA) : 2 rue Desaix, 59000 Lille - T(accueil) : 03 59 35 28 60
Centre d'Accueil Permanent Îlot Psy - Rdc - T : 03 20 78 22 22 / F : 03 59 35 28 69
Unité Pessoa - 1er étage - T : 03 59 35 28 72 / F : 03 59 35 28 79

Intersecteur Addictologie

Clinique d'addictologie de Lille : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - Site de Saint-André
Équipe Hospitalière de Liaison et de Soins en Addictologie (EHLSA) : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - Site de Saint-André - Batiment L - Rdc - T : 03 28 38 51 05 / F : 03 28 38 51 09
Hôpital de jour d'addictologie : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - Site de Saint-André - Batiment A - T : 03 28 38 51 22 / F : 03 28 38 51 24
Centre Boris Vian - CSAPA : 19 bis avenue Kennedy, 59000 Lille - T : 03 20 15 85 35 / F : 03 20 42 83 76
Centre Méthadone : 19 avenue Kennedy, 59000 Lille - T : 03 28 07 26 80 / F : 03 20 30 01 58
Centre Vernon Sullivan : 19 avenue Kennedy, 59000 Lille - T : 03 20 31 28 89

Roubaix

Centre Médico-Psychologique et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel **Philippe Paumelle** : 74 avenue de la Fosse-aux-Chênes, 59100 Roubaix - T(**CMP**) : 03 20 28 25 70 T(**CATTP**) : 03 20 28 25 71 / F : 03 20 28 25 79
Appartements thérapeutiques : 32 rue Dammartin, 59100 Roubaix - T : 03 20 73 21 19
Atelier thérapeutique Le Trusquin : 43/1 rue Saint-Amand, 59100 Roubaix - T/F : 03 20 73 29 74
Centre Médico-Psychologique **Camille Claudel** : 554 rue de Lannoy, 59100 Roubaix - T : 03 20 89 37 40 / F : 03 20 89 37 49
Maison thérapeutique **Fregoli** : 74 rue Roger Salengro, 59100 Roubaix - T : 03 20 02 49 37 / F : 03 20 65 54 91
Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : 322/1 rue Henri Dunant, 59510 Hem - T : 03 20 02 34 72
Centre Médico-Psychologique **Erasme** : 33 rue de Lille, 59100 Roubaix - T : 03 28 33 01 60 / F : 03 28 33 01 69
Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel : 78 rue du Grand Chemin, 59100 Roubaix - T : 03 20 70 14 51
Atelier thérapeutique multiservices : T/F : 03 20 73 29 74
Appartements thérapeutiques : 11 rue de la Halle, 59100 Roubaix - T : 03 20 73 11 94
Centre Médico-Psychologique **Séraphine Louis** et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel **Un vent d'expression** : 91 rue du Dr Leplat, 59150 Wattrelos T(**CMP**) : 03 20 89 46 20 / F : 03 20 89 46 29 - T(**CATTP**) : 03 20 89 46 28
Maison thérapeutique : 72 rue des Tilleuls, 59150 Wattrelos - T : 03 20 26 69 46

Hôpital Lucien Bonnafé : 140 rue de Charleroi, 59100 Roubaix - T : 03 28 32 50 10 / F : 03 28 32 50 11

Clinique du Nouveau monde : 2 rue du Nouveau monde, 59100 Roubaix - T : 03 20 28 64 20 / F : 03 28 33 06 89
Hôpital de jour L'Escale : 62 boulevard de Strasbourg, 59100 Roubaix - T : 03 28 33 06 80 / F : 03 28 33 06 89
Centre d'Accueil Psychiatrique Intersectoriel (CAPI) : Hôpital Lucien Bonnafé - 140 rue de Charleroi, 59100 Roubaix - T : 03 28 32 50 60 / F : 03 28 32 50 61

Autres structures intersectorielles

Pôle d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation (PATIO) : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - Site de Saint-André - Batiment H et J - T : 03 20 63 76 04 / F : 03 20 63 76 69
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Martine Marguettaz : 6 rue de Quesnoy, 59520 Marquette - T : 03 20 63 76 12 / F : 03 20 63 76 66
Institut de formation des cadres de santé « Georges Daumezon » (IFCS) : 72 rue de Lambersart, 59350 Saint-André-lez-Lille - T : 03 28 37 45 60 / 03 28 37 45 69
Institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants « Georges Daumezon » (IFSI-IFAS) : 117 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59350 Saint-André-lez-Lille
T : 03 28 37 45 60 / 03 28 37 45 69

Secteurs infanto-juvénile

Siège Social Site de Saint-André-lez-Lille
www.epsm-al.fr

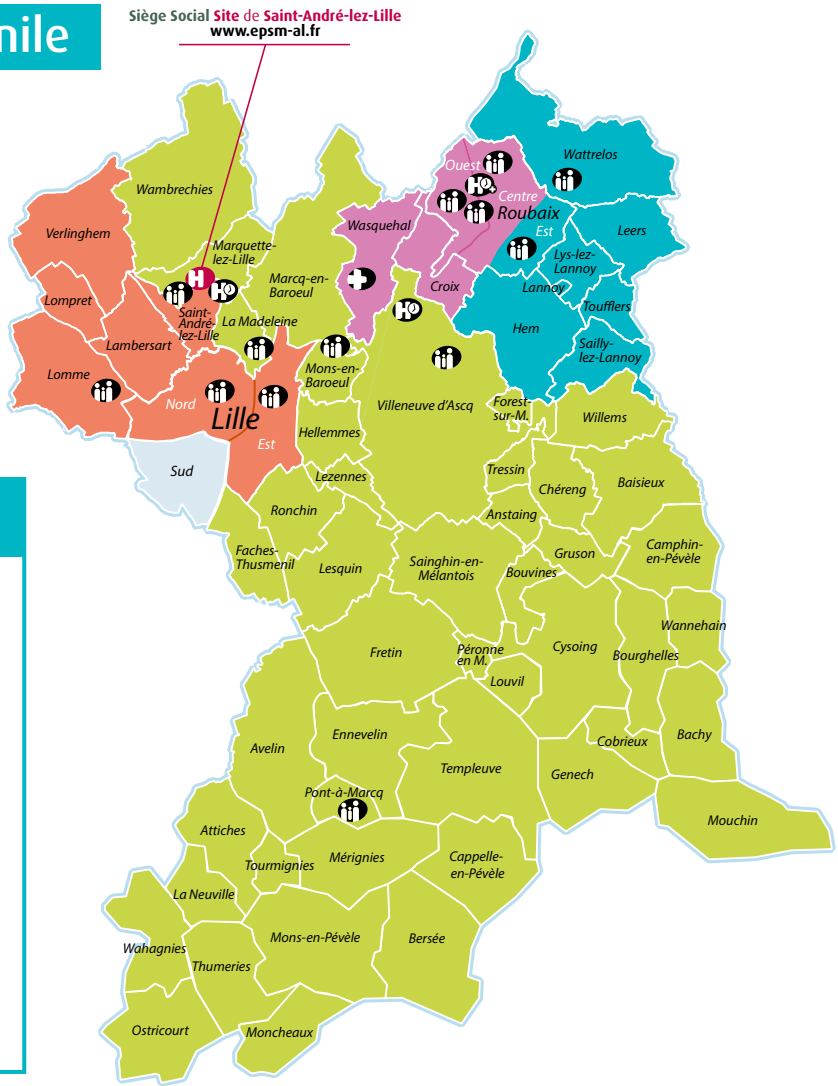

Secteur 59i04 Lille nord - Lille est et autres communes

Secteur 59i06 Villeneuve d'Ascq et autres communes

Secteur 59i07 Roubaix ouest - Roubaix centre Croix - Wasquehal

Secteur 59i13 Roubaix est et autres communes

- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)
- CMP + CATTP
- Hôpital
- Hôpital de jour
- Hôpital de jour + CMP
- Clinique
- Clinique + CATTP
- Maison thérapeutique et Appartements thérapeutiques
- Atelier thérapeutique

L'EPSM gère également le Pôle d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation (PATIO) et une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), situés sur le site de Saint-André-lez-Lille.
L'EPSM travaille en partenariat avec l'association Archipel qui gère 120 appartements associatifs sur l'agglomération lilloise.

Lille

Centre Médico-Psychologique **Lomme** : 132 bis rue Jean Jaurès, 59160 Lomme - T : 03 20 92 15 52 / F : 03 20 93 12 16
Centre Médico-Psychologique **Lille Nord** : 234 rue Pierre Mauroy, 59000 Lille - T : 03 20 21 94 50 / F : 03 20 21 94 58
Centre Médico-Psychologique **Lille Est** : 5 rue Louis Blanc, 59800 Lille-Fives - T : 03 28 80 04 69 / F : 03 28 80 04 73
Centre Médico-Psychologique **Lille Ouest** : 1 rue de Lommelet, 59350 Saint-André-lez-Lille - T : 03 28 52 74 40 / F : 03 28 52 74 49
Hôpital de jour **Le regain** : 217 rue du Général Leclerc, 59350 Saint-André-lez-Lille - T : 03 20 63 76 10 / F : 03 20 63 76 68
Centre Médico-Psychologique : 55 avenue Saint-Maur, 59110 La Madeleine - T : 03 20 74 63 80 / F : 03 20 74 63 85
Centre Médico-Psychologique : 1 rue des Comices, 59650 Villeneuve d'Ascq - T : 03 20 19 04 70 / F : 03 20 19 04 75
Centre Médico-Psychologique : 72 rue Nationale, 59710 Pont-à-Marcq - T : 03 20 41 53 80 / F : 03 20 41 53 85
Centre Médico-Psychologique : 92 rue du Général de Gaulle, 59370 Mons-en-Baroeul - T : 03 20 84 22 84 / F : 03 20 84 22 85
Hôpital de jour **L'Opéra bleu** : 83 avenue de Flandre, 59491 Villeneuve d'Ascq - T : 03 20 81 94 30 / F : 03 20 81 94 35

Roubaix

Centre Médico-Psychologique : 86 rue Pellart, 59100 Roubaix - T : 03 20 73 97 88 / F : 03 20 66 97 99
Centre Médico-Psychologique : 55/57 rue de Lille, 59100 Roubaix - T : 03 20 20 61 90 / F : 03 20 20 61 99
Centre Médico-Psychologique : 304 avenue Motte, 59100 Roubaix - T : 03 20 75 09 81 / F : 03 20 80 74 81
Centre Médico-Psychologique : 56/58 rue du Dr Leplat, 59150 Wattrelos - T : 03 20 89 39 11 / F : 03 20 89 39 13

Centre psychothérapeutique de jour **L'Arc-en-ciel** : 55 rue de Lille, 59100 Roubaix - T : 03 20 20 61 91 / F : 03 20 20 61 99
Consultation pour adolescents : 12 rue Rémy Cogghe, 59100 Roubaix - T : 03 20 26 00 22 / F : 03 20 26 74 29

Roubaix et Lille

Unité Fonctionnelle pour Adolescents (UFA) - Clinique de l'adolescent : 45/3 avenue de Flandre, 59290 Wasquehal - T : 03 20 89 48 90 / F : 03 20 89 48 99

Pour découvrir les différents sites,
venez aux Journées portes ouvertes, expositions, inaugurations...

Les lieux d'hospitalisation à temps complet ou partiel

Les soins psychiatriques sont donnés à 80% en ambulatoire. Les temps d'hospitalisation sont en moyenne de 30 à 40 jours. Les hospitalisations à temps complet à l'EPSM sont organisées en fonction des territoires des pôles roubaisiens et lillois, dans des structures intersectorielles. Le PATIO est un pôle particulier à l'établissement qui prend en charge des personnes en situation de grande dépendance.

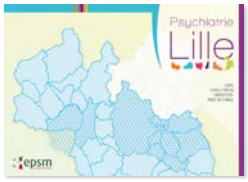

▶ *Plaquette « Psychiatrie Lille »*

▶ *Plaquette « Psychiatrie Roubaix »*

Pôles lillois

- CPAA — Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Admission
- H — Clinique de Psychiatrie de Lille
- Clinique Jean Varlet
- H — Hôpital de jour Les quatre chemins
- H — Hôpitaux de jour : L'Opéra bleu et Le Regain

Pôles roubaisiens

- CAPI — Centre d'Accueil Psychiatrique Intersectoriel
- H — Hôpital Lucien Bonnafé
- Clinique du Nouveau monde
- H — Hôpital de jour L'Escale
- H — Hôpital de jour L'Arc-en-ciel

- Clinique de l'adolescent
- PATIO — Pôle d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation
- H — Hôpital de jour en addictologie
- Clinique d'addictologie de Lille

▶ ***Les différentes modalités d'hospitalisation sans consentement***

La plupart des hospitalisations en psychiatrie sont libres (SL).
Toutefois, dans certains cas, une hospitalisation sans consentement peut être mise en place.
Les hospitalisations sans consentement ont été modifiées par la loi du 5 juillet 2011 et sont de plusieurs types :

- SDT classique - Soins sur Demande d'un Tiers *Article L.3212-1 II 1° du Code de la santé publique*
- SDTU - Soins sur Demande d'un Tiers en Urgence *Article L. 3212-3 du CSP*
- SPI - Soins en cas de Péril Imminent *Article L. 3212-1 II 2° du CSP*
- SDJ - Soins sur Décision de Justice Cas particulier d'irresponsabilité. *Article 706-135 du code de procédure pénale*
- SDRE - Soins sur Décision du Représentant de l'État *Article L.3213-1 et suivants du CSP*
- SDRE D398 - Soins psychiatriques des personnes détenues - *Articles L.3214-1 et suivants du CSP*

Les autres pôles et dispositifs

En plus de l'offre sectorisée (au travers des Centres Médico-Psychologiques, Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, Ateliers Thérapeutiques, etc.) et des lieux d'hospitalisation à temps complet ou partiel, de nombreux dispositifs sont mis en place pour répondre à des problématiques particulières.

L'intersecteur d'addictologie

L'hôpital de jour en addictologie a été ouvert en juin 2012 et constitue l'un des multiples dispositifs de l'intersecteur.

Il prend en charge les patients du grand Lille sous forme d'hospitalisation à temps complet (unités Lewis Carroll et La croisée d'une capacité de 10 lits chacune). Des consultations en centre spécialisé de soins aux toxicomanes sont réalisées au centre Boris Vian (CSAPA) à Lille. Il assure également la gestion de la distribution de méthadone. Le centre Vernon Sullivan propose des consultations pour jeunes usagers de cannabis et leur famille. Un hôpital de jour a été créé en 2012 sur le Site de Saint-André permettant d'accueillir 10 personnes.

PATIO

Le Pôle d'Accueil Thérapeutique Intersectoriel et d'Orientation (PATIO) accueille et accompagne des personnes issues des secteurs psychiatriques lillois et roubaisiens ayant un long parcours institutionnel. Le PATIO a une capacité d'accueil de 60 lits, répartis en 4 unités de soins : Le Tremplin, La Maison Bleue, Oasis et Vivaldi.
Des fiches détaillant les actions des unités sont disponibles au PATIO.

Archipel

L'association Archipel gère 120 appartements associatifs. L'appartement associatif se distingue de l'appartement thérapeutique qui lui est une structure sanitaire. L'appartement associatif est géré administrativement par l'association Archipel, qui facilite les démarches des usagers en se portant garante auprès des bailleurs sociaux ou privés, en suivant les demandes d'aides au logement en lien avec les assistantes sociales.

La Maison d'Accueil Spécialisée

Salle Snoezelen

Atelier dessin

La maison « Martine Marguettaz » est une structure relevant du champ médico-social d'une capacité de 40 places. Elle assure l'accueil et la prise en charge de résidants âgés de moins de 60 ans polyhandicapés et orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Depuis 2012, elle offre un accueil de jour pour 6 personnes.

Psychiatrie et précarité

Il existe deux dispositifs intersectoriels pour des personnes en situation de précarité, et qui présentent des problématiques en rapport avec une souffrance psychique grave : Diogène pour l'agglomération lilloise et La Ravaude pour l'agglomération roubaisienne.

Pôle médico-technique

L'automate permet une dispensation nominative des médicaments plus sécurisée.

Le pôle médico-technique (PMT) est un service de soin à part entière dont le chef de pôle est un psychiatre. Il s'appuie sur une équipe médicale et une équipe majoritairement paramédicale. S'il ne prend pas en charge directement les patients à l'instar des services cliniques de l'établissement, il coordonne la « fourniture de prestations techniques aux services cliniques » dans le domaine du soin : consultation de spécialité, médicaments et dispositifs médicaux, résultats validés de biologie médicale, fourniture d'information médicalisées à partir de données d'activité. Il est composé notamment d'une pharmacie, d'un Département d'information et de recherche médicale (DIRM), d'un laboratoire et d'un plateau technique.

Documentation

Les cartographies ainsi que toutes les plaquettes de l'EPSM sont disponibles sur **www.epsm-al.fr**

Le réseau santé solidarité Lille Métropole

Réseau santé solidarité Lille métropole

« Refuser que la précarité soit un facteur excluant du système de santé »

Le réseau santé solidarité Lille Métropole s'adresse à des personnes en situation de précarité et/ou sans domicile fixe ayant des difficultés de recours et de continuité de soins. Il coordonne leur prise en charge médico-psycho-sociale et détermine le parcours de soins le mieux adapté.
www.sante-solidarite.org

Les conseils locaux de santé mentale

Les conseils locaux de santé mentale, pilotés par les élus, ont pour vocation d'intégrer les services de psychiatrie aussi bien que les usagers, les familles et l'ensemble des professionnels concernés.
C'est dans ce contexte que s'est inscrite en 2011 la création d'un Conseil Lillois de Santé Mentale (CLSM) sur le territoire de la Ville de Lille. Le CLSM favorise une collaboration régulière et formalisée des acteurs concernés sur la Ville, afin d'assurer à la population lilloise une meilleure adaptation de l'offre de soins aux besoins en santé mentale, et aussi d'améliorer la prévention de situations de crise par une meilleure coopération des acteurs.
Un conseil local de santé mentale sur l'agglomération roubaisienne a été créé en mars 2013 dans des objectifs similaires mais associant plusieurs communes du territoire.

Publication

Pour plus d'informations sur le dispositif de prise en charge de la santé mentale dans la Région Nord-Pas de Calais, *consultez les guides Logements en santé mentale ou Psy (**www.lillemetropole.fr**). ainsi que les guides et brochures de la Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale (**www.santementale5962.com**).*

Sigles et acronymes

Une question de langage !

A
AAH Allocation adulte handicapé
ADELI Automatisation des listes, numéro d'identifiaction des professionnels
AES Accident d'exposition au sang
AFT Accueil familial thérapeutique
ALD Affection de longue durée
AMP Aide médico-psychologique
ANFH Association nationale pour la formation du personnel hospitalier
ARS Agence régionale de santé (ex -DRASS, DDASS, ARH…)
AS Aide-soignant
ASE Assistant socio-éducatif
ASH Agent de service hospitalier

B
BO Bulletin officiel

C
CA Congés annuels
CAC Centre d'accueil et de crise
CADA Commission d'accès aux documents administratifs
CAP Centre d'accueil permanent
CAPL Commissions administratives paritaires locales
CAPD Commissions administratives paritaires départementales
CATTP Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel
CCAP Cahier des clauses administratives particulières
CCAS Centre communal d'action sociale
CCTP Cahier des clauses techniques particulières
CDSP Commission départementale des soins psychiatriques
CET Compte épargne temps
CFA Congé de fin d'activité
CFDT Confédération française du travail
CFP Congé de formation professionnelle
CGOS Comité de gestion des oeuvres sociales
CGT Confédération générale du travail
CHRS Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHSCT Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CLAN Comité de liaison alimentation nutrition
CLD Congé longue durée
CLIN Comité de lutte contre les infections nosocomiales
CLM Congé longue maladie
CMAO Coordination Mobile d'Assistance et d'Orientation (le 115)
CME Commission médicale d'établissement
CMP Centre médico-psychologique
CMU Couverture maladie universelle
CNIL Commission nationale informatique et libertés
CNRACL Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
COM Contrat d'objectifs et de moyens
CPA Cessation progressive d'activité
CPAM Caisse primaire d'assurance maladie
CPOM Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens
CARSAT Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
CRDS Contribution au remboursement de la dette sociale
CRSA Commission régionale de la santé et de l'autonomie
CRUQPC Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge
CSG Contribution sociale généralisée
CSIRMT Commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-technique
CS Conseil de surveillance - Cadre de santé
CSP Code de la santé publique
CSAPA Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictions
CTE Comité technique d'établissement

D
DAAF Direction de l'accueil et des affaires financières
DDS Direction des soins
DG Direction générale
DGOS Direction générale de l'offre de soins
DIF Droit individuel de formation
DIRM Département d'information et de recherche médicale
DLE Direction de la logistique et des équipements
DQSI Direction de la qualité et du système d'information
DRH Direction des ressources humaines
DTP Direction des travaux et du patrimoine

E
EHPAD Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPS(M) Etablissement public de santé (mentale)
ESAT Etablissement et service d'aide par le travail (ex Centre d'aide par le travail CAT)

F
FEI Fiche d'événement indésirable
FHF Fédération hospitalière de France
FMESPP Fond pour la modernisation des établissements de santé publics et privés
FNAPSY Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie
FO Force ouvrière
FPE Fonction publique de l'Etat
FPH Fonction publique hospitalière
FPT Fonction publique territoriale

G
GEM Groupe d'entraide mutuelle

H
HAD Hospitalisation à domicile
HAS Haute autorité de santé
HJ Hôpitaux de Jour
HOSPIMOB Site de Mobilité hospitalière
HP Hors période

I
IDE Infirmier diplômé d'état
IFAS Institut de formation des aides soignants
IFCS Institut de formation des cadres de santé
IFSI Institut de formation en soins infirmiers
IRCANTEC Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques

J
JO Journal officiel

M
MAS Maison d'accueil spécialisée
MCO Médecine chirurgie obstétrique
MDPH Maisons Départementales du Handicap (ex-COTOREP, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel)
MGAS Mutuelle générale des affaires sociales
MNH Mutuelle nationale des hospitaliers
MNT Mutuelle nationale territoriale

N
NBI Nouvelle bonification indiciaire

O
OMS Organisation mondiale de la santé
ONDAM Objectif national des dépenses d'assurance maladie
OPQ Ouvrier professionnel qualifié

P
PMSI Programme médicalisé des systèmes d'information
PRAPS Programme régional d'accès à la prévention et aux soins
PRS Programme régional de santé

R
RAFP Retraite additionnelle de la fonction publique
RH Repos hebdomadaire

S
SAAS Structure alternative d'accueil spécialisée
SDF Sans domicile fixe
SDJ Soins sur Décision de Justice (ex hospitalisation sur décision de justice : cas particulier d'irresponsabilité)
SDRE Soins sur Décision du Représentant de l'Etat (ex HO)
SDRE 398 Soins psychiatriques des personnes détenues (ex HO D398)
SDT Soins sur demande d'un tiers (ex HDT Hospitalisation sur demande d'un tiers)
SDTU Soin sur demande d'un tiers en urgence (ex HDT PI)
SIH Syndicat interhospitalier – Système d'information hospitalier
SL Soins libres (ex HL Hospitalisation libre)
SPI Soin en cas de péril imminent (création loi 5 juillet 2011)
SMH Société mutualiste hospitalière
SMUR Structure mobile d'urgence et de réanimation
SROS Schéma régional d'organisation sanitaire
SUD Solidaires-unitaires-démocratiques

T
TA Tribunal administratif
TSH Technicien supérieur hospitalier
T2A Tarification à l'activité

U
UF Unité fonctionnelle
UMD Unité pour malade difficile
UNAFAM Union nationale des amis et familles de malades mentaux
UNAPEI Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
UNSA Union nationale des syndicats autonomes
UPG Unité de psychiatrie générale

V
VAE Validation des acquis de l'expérience
VAD Visite à domicile

Entrée **Site de Saint-André-lez-Lille**

En venant de Lille

Prendre la D750 direction Ypres
Lambersart / Saint-André-lez-Lille

En venant de Roubaix

Prendre la Rocade Nord Ouest - Sortie 9
puis prendre la D949 direction
Saint-André-lez-Lille

Coordonnées GPS

Latitude 50.6665989
Longitude 3.048099900000011

EPSM de l'agglomération lilloise
BP 4 - 59871 Saint-André-lez-Lille cedex
T: 03 20 63 76 00 - F: 03 20 63 76 80
M: contact@epsm-al.fr
www.epsm-al.fr

Service communication de l'EPSM de l'agglomération lilloise - janvier 2018